

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-INT-DG-20-20-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

**INT - Dispositions communes - Droit conventionnel - Modalités
d'imposition au regard du droit conventionnel - Dividendes et revenus
assimilés**

Positionnement du document dans le plan :

INT - Fiscalité internationale

Dispositions communes

Titre 2 : Droit conventionnel

Chapitre 2 : Modalités d'imposition au regard du droit conventionnel

Section 2 : Dividendes et revenus assimilés

1

La présente section a pour objet de préciser :

- la définition et les modalités d'imposition des dividendes et revenus assimilés ([BOI-INT-DG-20-20-20-10](#)) ;
- les modalités pratiques d'obtention des avantages conventionnels sur les distributions de dividendes de source française à des résidents d'Etats ayant conclu avec la France une convention fiscale ([BOI-INT-DG-20-20-20-20](#)).